



COMMUNE D'AMBLENY

COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MAI 2022



Date de la convocation : 29 avril 2022

Date d'affichage : 13 mai 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, Vigne Catherine, en séance publique, sous la présidence du maire, Jean-Marie BOUVIER

Présents : Jean-Marc BIONNE, premier adjoint, Caroline AURIBAUT, deuxième adjointe, Aurélie TOUZET, quatrième adjointe, Lisiane DESCAMPS, Florent GAGNARD, Didier LEFEVRE, Anita LEQUEUX, Dalila PARISOT, Sylvie PUZYCKI, Serge TESTART et Adeline VOIRET.

Absent et représenté : Alain BIGEY pouvoir à Florent GAGNARD
Sophie LAMARRE pouvoir à Didier LEFEVRE

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	12
Votants	14

Ordre du jour

- Retrait de la délibération votée le 15 avril 2022 du budget primitif 2022
- Approbation du budget primitif 2022
- Engagement de la commune à signer la Convention Territoriale Globale -CTG
- Questions diverses.

19h05, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance.
Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Caroline AURIBAUT** secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).
*Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente. Lisiane DESCAMPS rapporte que pour elle, ce qui s'est dit autour de la table du conseil municipal n'est pas écrit dans ce compte rendu. Lisiane DESCAMPS précise qu'elle était intervenue pour signaler un oubli au chapitre 73 « taxes et impôts » et qu'une simple ligne se référant à une conseillère qui aurait pensé que cela était simplement sous-évaluée, figure dans le compte rendu. Lisiane DESCAMPS précise également qu'elle attend toujours la réponse de Monsieur le Maire sur l'auto financement de la commune, posée au conseil précédent.

*Le conseil municipal adopte le compte rendu suite à ces remarques

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire qui déclare que pour les questions diverses deux questions seront retenues par le conseil municipal.

Lisiane DESCAMPS souhaite savoir ce qu'il en est du recrutement d'un nouveau cantonnier et évoquer le respect du règlement intérieur.

Serge TESTART, n'ayant pu assister à la réunion du SIVOM, souhaite des informations sur les dépenses.

Didier LEFEVRE veut évoquer la commission travaux.

Retrait de la délibération votée le 15 avril 2022 du budget primitif 2022

Monsieur le Maire explique que, comme Lisiane DESCAMPS l'a fait remarquer, une erreur de budget a été constatée suite au conseil municipal.

Lisiane DESCAMPS précise qu'il est dommage que ces remarques n'aient pas été prises en compte et pense que cela aurait pu être évité si « un effort minimum de travail » avait été fait.

Jean Marc BIONNE répond que tout le monde fait des erreurs et rappelle à Madame Descamps celle où elle s'est crue être la présidente de la commission de contrôle des listes électorales.

Didier LEFEVRE demande pourquoi ne pas avoir informé tous les membres du conseil municipal de l'erreur dès le lendemain.

Jean-Marc BIONNE répond que le budget a été retravaillé avant d'être à nouveau présenté en commission finances.

Didier LEFEVRE tient à signaler que cela n'est pas normal de l'avoir appris par quelqu'un d'Ambleny.

Jean-Marc BIONNE rappelle à Didier LEFEVRE que lorsque Monsieur SAUTILLET est intervenu dès la fin du conseil précédent, il était présent et donc informé.

* le conseil municipal approuve le retrait de la délibération du 15 avril à l'unanimité.

Dalila PARISOT espère que la prochaine fois les choses se passeront dans une bonne entente.

Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Maire débute la lecture du budget primitif par article et décline ce qui les compose.

Didier LEFEVRE demande à l'article 615221 « Bâtiments publics » comment passe-t-on de 10000€ sur le budget voté le 15 avril à 110000€ sur celui présenté ce jour.

Caroline AURIBAUT explique que l'oubli des 333385€ en recettes au chapitre 73 avait engendré un déséquilibre et que cet article ainsi que les deux suivants avaient servi à rééquilibrer le budget.

Didier LEFEVRE précise que cela ne répond pas à sa question et qu'il veut savoir à quoi correspond l'article 615221.

Caroline AURIBAUT lui répond que cela correspond aux interventions des entreprises extérieures sur les bâtiments communaux et que Monsieur le Maire a décliné lors de sa lecture les différents postes.

Didier LEFEVRE tient à faire remarquer que ce n'est pas comme cela que le budget doit être fait, qu'il doit être travaillé en amont.

Lisiane DESCAMPS demande de préciser quels sont les postes modifiés comparativement au budget présenté le 15 avril.

Jean-Marc BIONNE décline les différentes modifications apportées aux différents articles.

Lisiane DESCAMPS demande à Monsieur le Maire à quoi sert le FNGIR.

Monsieur le Maire lui répond que cette somme nous est reversée de la CCRV et de l'Etat.

Jean-Marc BIONNE explique la raison de l'augmentation pour le personnel non titulaire.

Didier LEFEVRE approuve en précisant que dans cet article le chiffre est justifié et rappelle qu'un budget ne se fait pas « en bouchant les cases ».

Monsieur le Maire demande si le conseil est toujours d'accord pour autoriser des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 2%, votée lors du conseil du 15 avril 2022.

Lisiane DESCAMPS trouve que c'est peu.

Florent GAGNARD lui rappelle que cela a été voté à l'unanimité la fois précédente.

Serge TESTART demande s'il est possible d'augmenter ce pourcentage si besoin.

Monsieur le Maire répond que non.

L'assemblée délibérante autorise le maintien des 2 %, concernant les virements de crédits de paiement.

Monsieur Le Maire termine la lecture du budget.

Lisiane DESCAMPS souhaite faire une remarque supplémentaire concernant l'allocation de la somme, qu'elle estime faible, de 150 € à l'A.C.A. alors qu'elle promet la vie du village.

Serge TESTART précise que 300€ avaient été demandé.

Jean-Marc BIONNE précise à Lisiane DESCAMPS que cela ne peut être débattu vu qu'elle-même fait partie de cette association.

* le conseil municipal approuve le budget à 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions

Engagement de la commune à signer la Convention Territoriale Globale - CTG

Caroline AURIBAUT rappelle ce qu'elle avait présenté la fois précédente, concernant le changement de mode de financement de la CAF et l'adoption avant fin 2022 par la commune de la nouvelle convention CTG remplaçant le Contrat enfance jeunesse-CEJ. Un document explicatif sur les enjeux et le fonctionnement de la CTG est joint à la convocation du conseil municipal.

Actuellement en phase de diagnostic, les acteurs du projet demandent aux communes un engagement à signer cette nouvelle convention avant fin 2022.

Caroline AURIBAUT précise que des groupes de travail seront ensuite organisés, auxquels la commune sera invitée à participer. La convention ne sera présentée qu'à l'issue de ces travaux.

Lisiane DESCAMPS précise que cela a été évoqué en conseil communautaire le 28 janvier 2022 et qu'il y aura d'autres informations à faire passer.

* le conseil municipal approuve à l'unanimité

Questions diverses

Lisiane DESCAMPS déclare qu'elle a eu sa réponse concernant le recrutement d'un nouvel employé communal.

Concernant le respect du règlement intérieur, Lisiane DESCAMPS rappelle que les comptes rendus ou convocations ne sont pas toujours affichés ou disponibles sur le site internet.

Lisiane DESCAMPS tient également à évoquer le fait que beaucoup d'habitants d'Ambleny se plaignent de l'absence de réponse de la part de Monsieur le Maire aux courriers ou aux mails qui lui sont adressés.

Monsieur le Maire dit répondre et se déplacer pour aller voir les habitants.

Lisiane DESCAMPS informe que le 20 mai se tient la conférence des maires avec à l'ordre du jour un sujet sur la santé et souhaiterait qu'une réunion d'information soit faite avant cette date pour que Monsieur le Maire expose son projet pour la santé.

Florent GAGNARD précise que les orientations pour la santé à Ambleny ont déjà été abordées.

Lisiane DESCAMPS insiste sur le fait qu'on ne peut pas parler de la santé sans parler du projet de l'OPAL et qu'il y a un réel travail à faire.

Serge TESTART voudrait des informations sur la réunion du SIVOM à laquelle il n'a pas pu assister.

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas pris les feuilles mais que les informations sont sur le compte rendu reçu.

Serge TESTART informe qu'il a l'intention de démissionner car le fonctionnement du conseil municipal ne lui convient pas. IL précise qu'il donnera sa lettre en cours de semaine.

Didier LEFEVRE tient à rappeler que la dernière commission travaux s'est réunie le 6 février 2021.

Didier LEFEVRE demande pourquoi cette commission n'a pas été réunie pour préparer le budget et précise que c'est pour cette raison qu'il a voté contre le budget.

Didier LEFEVRE rappelle que le comité consultatif a lui été réuni (avec 5 élus et 2 habitants) et pas la commission.

Jean-Marc BIONNE évoque le fait de réunir la commission travaux 6 mois avant le budget.

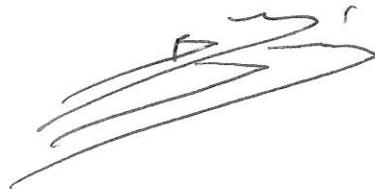
Didier LEFEVRE insiste sur le fait qu'avant de réunir les comités consultatifs, il faut réunir les commissions municipales obligatoires.

La séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance
Caroline AURIBAUT



Le Président de séance
Jean-Marie BOUVIER



NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr